

## **Résolution 981**

### **Ligne CFF Genève-Lausanne : pour une mobilité fluide et sans trous**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- le projet Léman 2030 ;
- l'augmentation croissante des utilisateurs sur la ligne ferroviaire Genève-Lausanne ;
- la saturation de cette ligne ;
- l'incident survenu le 9 novembre 2021 à la hauteur de Tolochenaz, ayant vu la ligne entièrement interrompue pendant plusieurs heures ;
- le fait qu'il n'existe pas d'itinéraire alternatif en cas d'interruption de cette ligne, à l'image de la ligne Olten-Zurich ou celle de Lausanne-Berne ;
- les déclarations communes des Conseils d'Etat de Genève et de Vaud, le 11 novembre 2021, appelant la Confédération à inscrire dans sa planification ferroviaire un projet de tracé alternatif,

demande à la Confédération suisse

d'inscrire dans sa planification ferroviaire à l'horizon 2035 la construction d'un tracé alternatif ou d'une 3<sup>e</sup> voie ferroviaire, en surface ou en sous-sol, sur l'ensemble du tracé entre Genève et Lausanne.